

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1734

présenté par  
M. Breton

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article qui permet la levée de l'anonymat n'apporte pas une bonne réponse à un vrai problème.